Municipalité de | Municipality of
Pontiac

INFO DU JOUR

17 juin 2021 – 15 H 00

Coronavirus (COVID-19) : Assouplissements

Ce que vous devez savoir :

Reprise des réservations :

- Considérant les différents assouplissements à venir par paliers présentés par le gouvernement du Québec, la Municipalité de Pontiac permet dès lors la reprise des réservations de ses infrastructures dans le respect des consignes sanitaires applicables :

  - En palier jaune (à partir du 14 juin 2021) :
    - Location de salle intérieure pour la tenue d'activités de nature événementielle ou sociale : Maximum les occupants de 2 résidences (distanciation et masque).
    - Location des infrastructures sportives extérieures (sports et loisirs) : Maximum groupe de 12 personnes (pratique avec contacts brefs, distantiation et masque).
  - En palier vert (peut-être à partir du 28 juin 2021) :
    - Location de salle intérieure pour la tenue d'activités de nature événementielle ou sociale : Maximum 25 personnes (distanciation et masque).
    - Location des infrastructures sportives extérieures (sports et loisirs) : Maximum groupe de 25 personnes (pratique avec contacts brefs, distantiation et masque).

- La Municipalité vous invite à consulter le tableau explicatif gouvernemental concernant les directives d'assouplissement avant de procéder à toute réservation : https://cdn-

contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/Assouplissements_paliers.pdf?1622500545

- Pour faire une réservation :
  - **1re étape** : Consulter la politique de location des infrastructures municipales de la Municipalité dans le cadre de laquelle il est indiqué que **vous avez la responsabilité de faire le nettoyage des lieux après utilisation** à défaut de quoi la Municipalité peut faire exécuter le travail au frais du locataire : https://municipalitepontiac.com/wp-content/uploads/2021/06/Politique-de-location-adoptee-juin2020-revise-liens-17-juin-2021-p13.pdf

  - **2e étape** : Compléter le formulaire de réservation en ligne dans le cadre duquel vous vous engagez, entre autres, à respecter les consignes sanitaires du gouvernement : https://municipalitepontiac.com/reservation-dun-centre-communautaire/

    Pour toutes questions concernant les réservations : info@municipalitepontiac.ca

Maintien du télétravail :

- L'hôtel de ville doit toujours demeurer fermé d'accès au public. Toutefois, les employés de la Municipalité ne travaillant pas dans le cadre des opérations d'un service essentiel continuent de vous offrir leur service au mieux de leur expertise.

Les services maintenus :

- Les deux bibliothèques des secteurs de Luskville et de Quyon (réouverture complète);
- Le service de l'urbanisme;
- Le service de la taxation et des finances;
- Le service des incendies;
- La collecte des matières résiduelles;
- Les travaux de voirie;
- Les activités aux usines de traitement des eaux usées et de filtration de l'eau potable;
- Le commissaire à l'assermentation;
- Le traitement des demandes d'accès à l'information (partiellement).

Les services suspendus :

- Hôtel de ville fermé ;
- Distribution bouteille tests d'eau.

Service de l'urbanisme :

- Pour les demandes liées au service de l'urbanisme, les citoyens sont invités à communiquer leur requête directement :
  - Par courriel : info@municipalitepontiac.ca ;
  - Par téléphone : 819 455-2401;
  - Par la poste : 2024, route 148, Pontiac (Québec) J0X 2G0.

Paiements des taxes, permis ou autres :

- Les citoyens sont invités à effectuer leur paiement de taxes, de permis et/ou tout autre paiement comme suit :
  - Par Internet via une institution bancaire :
    - Paiement des taxes :
      - Vous devez vous assurer d'indiquer les chiffres 82030 suivis de la lettre F et de votre matricule à 10 chiffres, pour un total de 16 espaces afin que votre paiement nous parvienne adéquatement.
    - Paiement des permis :
      - Vous devez vous assurer d'indiquer les chiffres 82030 suivis de la lettre F et de votre matricule à 10 chiffres, pour un total de 16 espaces afin que votre paiement nous parvienne adéquatement.
      - Vous devez par la suite envoyer un courriel à normandin.valerie@municipalitepontiac.ca incluant les informations suivantes :
        - Votre nom et adresse
        - La date de votre paiement par Internet
        - Le numéro de votre permis
  - Par chèque : le citoyen peut déposer ou faire parvenir son chèque dans la boîte postale située à l'entrée de l'hôtel de ville situé au 2024, route 148, Pontiac (Québec) J0X 2G0;

- Le citoyen étant dans l'impossibilité d'effectuer son paiement de l'une de ces manières est invité à communiquer avec nous afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires: 819 455-2401.

Bibliothèques :

- La Municipalité a procédé à la réouverture complète des services de bibliothèque à partir du lundi 7 juin dernier :

  Luskville

  - Heures d'ouverture : mercredi de 18 h à 19 h 30
  - Par courriel : admluskville@crsbpo.qc.ca
  - Par téléphone : 819-455-2370

  Quyon

  - Heures d'ouverture : lundi, mercredi et samedi : 13 h à 16 h, et le jeudi de 18 h à 20 h 30
  - Par courriel : biblioquyon@gmail.com
  - Par téléphone : 819-458-1227

- Les visiteurs se présentant sur les lieux devront obligatoirement porter le couvre-visage et suivre les consignes qui seront affichés sur les lieux.

Où s'informer :

- Le site Internet de la Municipalité de Pontiac : www.municipalitepontiac.com
- Le compte Facebook de la Municipalité de Pontiac : www.facebook.com/pontiacmun